

**Auteur, titre et références du texte :**

Abbé Alphonse ANGOT, « Notes sur le commerce lavallois », dans *La Province du Maine*, t. V (1897), p. 341-348, 367-374.

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cq53.fr](mailto:archives@cq53.fr)

Date de première mise en ligne : 4 juin 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0090

**Texte relu par : Joël Surcouf**

d'après un exemplaire conservé aux Archives départementales de la Mayenne  
(cote : BC 76\1897\5).

**D'autres textes sont disponibles**

sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

Abbé A. ANGOT

## NOTES SUR LE COMMERCE LAVALLOIS

On sait que le commerce des toiles de Laval avait autrefois de vastes débouchés à l'étranger ; on sait encore que Saint-Malo était le port le mieux achalandé de nos marchandises et que c'est surtout avec les négociants et les armateurs malouins, que nos fabricants lavallois faisaient des affaires à profits communs. Mais ce qu'on ignore généralement, c'est la façon dont ces opérations commerciales s'accomplissaient, les risques courus, les bénéfices réalisés, les pertes subies dans des expéditions toujours très aléatoires et souvent périlleuses. Les détails circonstanciés sur ces matières, sont cependant les plus intéressants, et c'est pour suppléer au silence des historiens que nous empruntons à la correspondance d'un commerçant de Laval avec un armateur de Saint-Malo, les extraits suivants, qui apprendront dans quelles conditions l'industrie lavalloise écoulait ses produits dans le monde entier.

La période qu'embrasse cette correspondance, de 1705 à 1709, est une des plus désastreuses pour la France. L'Europe presque entière coalisée contre nous, nos armées détruites les unes après les autres, le pays épuisé d'hommes et surtout d'argent, tel était le bilan d'une situation qu'on pouvait croire désespérée et qui pourtant se dénoua, deux ans plus tard, à notre avantage.

On verra dans les lettres de l'armateur malouin le reflet des sentiments de la nation. Disons tout de suite que malgré les difficultés incomparables pour le commerce, au milieu de tant de causes de découragement, nos compatriotes ne désespérèrent jamais, ne quittèrent pas la partie, firent fabriquer quand même et chargèrent toujours pour l'Espagne, les Indes et la mer du sud, des vaisseaux qui devaient courir tant de périls.

Le commerce d'exportation se pratiquait de diverses manières. Quelquefois le négociant vendait à l'armateur, plus souvent il chargeait le navire à ses risques et périls ; d'autres fois, sans même confier la mer ses marchandises, il s'intéressait pour une somme déterminée dans l'équipement d'un corsaire, avec l'espoir d'une part proportionnelle sur les captures qu'il pourrait faire.

De Laval à Saint-Malo, un service très actif de courriers et de commissionnaires facilitait les relations épistolaires et les expéditions de marchandises.

La correspondance que nous analysons est échangée entre M. Vincent Perier de La Bizardière, négociant à Laval, et M. La Chainais-Gardin, armateur à Saint-Malo, et c'est par les lettres de ce dernier seulement que nous la connaissons. Ce sont du reste, par la situation même du signataire, les plus intéressantes, celles qui doivent faire les plus nombreuses allusions aux événements contemporains. Le dossier comprend trente-deux lettres, du 5 janvier 1705 au 10 avril 1709. Il présente une lacune du 17 novembre 1706 au 7 mai 1708. Les relations des deux correspondants sont avant tout commerciales, mais sans exclure pourtant les formules et les témoignages d'une amitié sincère.

« J'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire du premier courant (janvier 1705), dit M. La Chainais à notre compatriote, vous étant bien obligé de tous vos bons souhaits, vous réitérant mes prières de m'accorder l'honneur de votre amitié ». De Saint-Malo on envoie chocolat et tabac à Laval, et Laval retourne du plant de pommier et de « la graine de ses excellents melons. »

On verra que les sentiments profondément chrétiens des armateurs de Saint-Malo contribuaient beaucoup à soutenir leurs espérances et à entretenir leur patriotisme.

A. ANGOT.

### I.

1704, 19 décembre. — Je reçus hier celle qu'il vous a plu m'écrire du 16 courant ; par icelle (je vois) ce que vous me dites du compte de vente de nos *Bretagnes*, laise de Laval, que je vous ay envoyé de M. de la Vilbague-Eon, de Cadix ; par icelluy vous avez remarqué qu'il ne nous charge que 150 pièces de perdues, au lieu que nous croions qu'il y en avoit 200. Je vous l'avais marqué de mesme, et que nous estions plus riches de 50 pièces.

... Quand à la vente de vos 4 balots et de vos 127 pièces de *Bretagne*, l'on attend la permission pour le navire. Aussitost qu'on l'aura on travaillera à l'achat de l'emplette. Comme j'auray intérêt dans cette affaire, j'é proposé vos 4 balots, mais l'on m'a dit qu'il n'en fallait point. Je les persuadé de prendre au moins deux, dont on demeura d'accord ...

C'est une petite fregatte de 16 canons et 50 hommes qui nous coustera avec son emplette 75.000 livres. Ainsin, il faut un assortiment de toute chose ... La commission de vente levée, il y aura pour le navire la moitié du profit pour le fret, et l'autre moitié pour vous parce que vous encourez les risques. A cette condition nous trouverions à charger nostre navire, mais nous n'en voulons pas. L'on ne le fera qu'en ma considération. Voyez si cela vous accomode.

### II.

1705, 23 janvier. — Quant aux 50 ou 60 pièces de vos *Bretagnes* que vous souhaitez risquer dans notre navire et donner au capitaine pour vous rendre en commission, je ne peu voir encore mes consorts sur ce sujet ; je vous assure que je feray dans cette circonstance comme pour moi-mesme.

MM. La Chainais et Perier avaiet à Cadix un corespondant qui écouloit en Espagne les toiles de Laval, ou qui les expédiait à son tour aux Indes, suivant les circonstances ; il se nomme Dufresne. Une seule de ses lettres est au dossier datée du 9 février 1705 ; il dit à M. Perier-Bizardière :

### III.

Quant aux 364 pièces *bretagne large* entre vous et M. des Chesnais-Gardin, elles sont encore, en être, mais j'espère en sortir en bref, vu que sur l'ordre reçu depuis 5 à 6 jours de faire partir galeons et flotte incessamment, les marchands se sont déterminées de vouloir charger. C'est dont nous n'osions pas nous flatter avant, et comme il est arrivé

icy depuis 3 jours un navire espagnol venant des Indes très riche et qui apporte pour le roy d'Espagne douze cent mille piastres, cela a encore encouragé les négociants, si bien que nous espérons que lesdits galeons et flotte se pourront expédier en tout mars. Je feray tout mon possible pour bien avantager ladite *Bretagne* ; après quoy je feray remise de leur provenu à mon dit sieur de la Chesnais-Gardin.

L'armateur de Saint-Malo reprend :

#### IV.

1705, 18 décembre. — Depuis deux mois, il a party d'icy trois navires pour la mer du Sud : le *François*, capitaine le sieur de la Vantereau-Cheville ; le *Sage*, capitaine le sieur du Fougeré-Noiaïl ; le *Comte de Toulouse*, capitaine Maisonneuve Surcouf.

Un party de Brest du sieur Delépine-Danican, capitaine Le Rocher-Danican ; un de Nantes, appartenant au sieur Descasant.

#### V.

1705, 27 février. — Vous avez dans ce recontre (la vente d'un lot considérable de *Morlaix*), du proverbe : que du malheur du voisin, l'on en profite. Il est constant que sans les arrêts généraux, nous eussions attendu nos marchandises, et qu'on n'eût prins que deux de vos ballots, j'en suis bien aise par rapport à vous, mais bien fâché qu'il nous soit resté sur les bras pour plus de 8,000 livres de marchandises.

... Hier, je receu une fâcheuse nouvelle de la prise de mon vesseau que commandet mon troisième fils en course, et qui a esté tué dans le combat, et mené à Plenons par un vesseau de 64 canons. Cette perte, mais particulièrement la mort de mon fils, me cause un chagrin mortel. Dieu veille avoir pitié de son âme et me donne des forces pour pouvoir souffrir patiemment cette perte !

#### VI.

1705, 16 mars. — Je vous suis bien obligé de la part que vous prenez à nostre affliction, (la mort de son fils), Dieu veille avoir pitié de son âme, et nous donne la grasse de nous conformer en toutes choses entièrement à sa sainte et divine volonté !

#### VII.

1705, 20 juillet. — Je suis sur (le point de) conclure une affaire. Si elle a lieu, j'auray besoin de vos thoilles, vous voudrez bien que vous importune dans le temps.

#### VIII.

1705, 27 juillet. — Quant aux gallions et flotte, ma pensée est qu'ils partiront ; je veux dire les gallions après la can(icule?) et que les ennemis seront retirés.

Nous avons les mesmes nouvelles que vous de l'armement des hollandes pour la mer du sud. Il faut attendre que pendant la guerre nos ennemis feront aussi bien ce commerce comme nous. Vous voiez qu'on veut nous le deffendre, mais j'espère qu'avec un peu de patience, tout s'aplanira.

Tanger n'est pas dans l'Océan ni dans la Méditerranée ; il est entre Mont-de-Cigoû (?), Camero et les caps de Tafalga et Dispartelle. L'on est point hors du détroit qu'on ne soit hors de ces deux caps, et dedans que vous ne soiés au-dedans du Mont-Ciage et Corniero. Ainsin Tanger n'est ni dedans ni dehors, il est dans la unée (?) ou allée du détroit. Voilà comme nous le tenons icy.

**IX.**

1706, 2 avril. — L'on mande de Nantes qu'ils ont avis de Bayonne que les gallions et flotte avaient parti le 10 avec bon vent. Dieu les préserve de disgrasse et les conduise à bien. Les lettres qu'on receut mardy de Cadix du 8, marquent qu'ils n'attendoient que le vent pour partir.

Le navire *Le Glorieux* partit avant hier et mouilla au Cap, d'où il partit hier matin avec plusieurs navires pour le Chapeau-Rouge. Dieu le mène à bien et le préserve de disgrasse, et nous apporte un bon profit.

**X.**

1706, 12 mai. — L'on n'a rien entendu dire du *Glorieux* depuis son départ. Dieu le préserve de disgrasse et l'amène à bien !

Le navire *La Vierge* s'appreste à force, ce qui me fait croire qu'il partira bientôt.

Il y en a un à La Rochelle commandé par Baubriant-Levesque ; un à Marseille, capitaine le sieur de Nermont-Trublet.

Celuy de Donquerque, c'est pour le sieur des Aulou-Nouel.

L'on en appreste encore deux, s'est : *La Confiance*, capitaine Rousière ; le *Brillac*, capitaine Le Demaine-Girard.

Celuy de Port-Louis est à moy, mon fils le doit monter, mais je n'é pas encore la permission ; on me la fait espérer. Aussitôt que je l'auray, je vous en donneray avis et vous prieré de me faire quelques achapts. Mais je ne pourrai vous fournir que des lettres sur Paris.

Je vous remercie par avance de vostre beau présent et vous en suis bien obligé.

Ayant appris que le sieur de Nermont, qui a party de Marseille pour la mer du sud debvet passer à Cadix, j'écris au sieur de Bosmer de charger le reste de nos *Bretagnes*, laise de Laval. S'il les charge et que vous ne souhaitiez pas y rester intéressé, je vous le pairé sur le pied que les autres ont esté vandus. Il vous plaira me marquer en réponse si vous y demeurerez intéressé ou non.

On voit par la lettre suivante (28 décembre 1705), que M. Périer accepta sa part dans les risques à courir pour la marchandise déposée à Cadix. Son associé lui « souhaite une bonne fin d'année et commencement de la nouvelle, suivie de plusieurs autres en parfaite santé. Je prie Dieu, ajoute-t-il, qu'il vous comble dans la suite de ses saintes bénédictions spirituelles et temporelles et paradis à la fin de vos jours ; vous priant de me continuer l'honneur de vostre amitié que j'estime et honore ...

**XI.**

1706, 11 janvier. — Vostre voiturier est un très malhonneste homme, il m'envoia mardy par une petite servante 18 petits pommiers et non 24, encore bien maltretés ...

Par le dernier courier, mon amy me fist espérer bonne issue pour nostre permission (au sujet du navire).

**XII.**

1706, 1<sup>er</sup> février. — ... Aparentment vous aurez des connaissances à Cholet. Je vous prie de vous informer du prix de toutes leurs toiles et me le marquer.

Je donne ordre de vous achapter et choisir cent morue du *petit nort*, et les donner au sieur Fardeau pour les livrer à l'adresse que vous me marquées.

Il est bien que vous approuviez par réitération les ordres que je donne à monsieur Bosmer du Fresne au sujet de nos *Bretagnes*. Dieu nous y veuille donner bon profit pour

nous recompenser de nos pertes.

... Nous sommes sur renvoyer nostre petit navire à la coste des Inde avec 90,000 livres d'emptette. Je vous prie de m'achapter 3,600 aunes de vos *Morlaix larges* et pacquer en six balots de 600 aunes chaqun, et 1,800 aunes de vos thoiles grises, mesme lesse, et pacquer en trois balots de 600 aunes chacun. Je vous recommande cet achapt comme pour vous mesme. Il faut, s'il vous pleast, faire en sorte que j'é le tout dans les premiers jours du prochain.

Voicy inclus deux lettres de 4,000 livres, de 1,000 livres et de 3,000 livres à trois usanses du 21 novembre, tirées par Delafosse sur Adrien Gallopin, marchand à Rouen, paiables dans Paris, cheix madame la veuve Morisse ...

Nous avons aprins l'arrivée de 4 navires venant de la mer du Sud au Port-Louis : 3 au sieur Delepine-Danican, et l'autre au sieur de Carmau. Demain nous aprenons les particularités de leur négociation.

### XIII.

1706, 15 mars. — ... Il est constant que l'argent est aussi rare que jamais, quoiqu'il en soit beaucoup venu. Je suis cependant persuadé que vous mesnagerés mon petit achapt et la négociation de ma lettre comme pour vous-mesme.

J'ai reçu lettre de M. de la Villagne, du 14 passé, avec une notte des marchandises qu'il m'a chargé sur gallions et flotte. Dieu les préserve de disgrasse. Il me marque que, sans le mauvais temps qu'il avet fait, qu'ils seret bien avancés ...

### XIV.

1706, 19 mars. — Je receu hier lettre du sieur de Bosmer, du 14 passé, qui a retardé, par laquelle il me marque avoir chargé le restant de nos *Bretagnes* sur gallions, à la consignation de don Juan Rodrigues Feria, et qu'il m'en envoira le conte, sans me dire sur quel navire. Dieu soit en garde.

Nos lettres d'hier marque que lesdits gallions et flotte avet rantré dans l'espontalles, atandu qu'il avet paru deux navires de guerre Englès au dehors, qui ont prins deux de nos corsaires de trois qui estet à croiser sur Dispartelle ; le 3<sup>me</sup> ayant rantré dans la baie, fort maltreté. Dieu veuille recompanser les perdans et veille préserver ces pauvres gallions et tous les navigants ...

### XV.

1706, 19 mai. — Si vous pouviez m'accomoder des lettres sur Paris, à veue, je vous prierès de m'achapter pour vingt mille livres de vos thoilles ...

### XVI.

1706, 12 juillet. — Je suis à la campagne pour quelques jours et, comme l'on aprehande que les ennemis viennent faire desante ou nous bombarder, je vous prie de me garder mes six ballots de thaille que vous m'avés achaptés et ne me pas les envoyer que je ne vous les demande ...

M. Arson a tiré sur M. Jacques Loriou à 15 livres 12 sols la pistolle en billets sur la monnaie. Ledit Loriou, faisant pour M. de la Villagne, m'avise qu'il fera honneur à ma lettre. Mais comme depuis nous avons aprins que Cadix c'estoit randu aux ennemis, j'aprehande que ma lettre ne soit pas acquittée ... Nous voici dans une méchante conjoncture. Dieu nous préserve des malheurs qui nous menacent ! ...

**XVII**

1706, 4 octobre. — L'armée des ennemis est encore dans leurs ports, ainsin, elle ne peut arriver que fort tard en Portugal, les vents estant toujours contraires ...

Dieu amène les gallions ; si l'on a receu quelque chose, nous y aurons nostre part. Dieu les amène à bien, et nous veille donner une bonne paix !

**XVIII**

1706, 29 octobre — Je receu celle qu'il vous a pleu m'escire du 17 ditto, et ce que vous me marqués au sujet des lettres de change paiables en billets de monnaie, veu la lettre que le ministre a escritte à M. vostre Receveur. S'il veut absolument qu'il fasse voiturer en espèces tous les mois 70 mille livres de vos cartiers, dans trois mois, adieu tout le commerce. Enfin, si vous pouvez y réussir pour moy, vous le pourriez faire jusques au 70 mille livres plustost que de manquer l'affaire, et employer le montant en vos thoilles, comme je vous ay cy devant mandé ...

Il faut prendre patience et prier Dieu qu'il nous veille donner une bonne paix.

**XIX**

1706, 5 novembre, — Je vois ce que vous me dites au sujet des lettres sur Paris paiables en billets de monnaie, et que la déclaration du roy retardera cette negotiation. Il faut attendre le résultat de cette affaire avec patience. Puisque M. du Plessis-Lasnier vous a promis d'y faire entrer pour les 70 000 livres dont je vous ay prié aux conditions que je vous marqué, à la bonne heure. Ainsin je laisse cette affaire à vos bons soins.

**XX**

1706, 17 novembre. — Je vois ce que vous me dites au sujet des billets de monnaie. Il est constant que les dernières déclarations du roy rompent toutes les mesures pour la négociation d'iceux avec les particuliers. Mais comme les fermiers généraux sont obligés d'en souscrire ou prendre pour 25 millions à paier dans 5 ans à 5 % d'intérêt par an et le cinquième du principal chaque année, c'est un avantage pour eux d'en prendre autant qu'ils pourront à de bons discontes.

**XXI**

1708, 7 mai. — Je vous ai crédité de 111 livres pour la pièce de thuille et débitté de 500 livres d'intérêts dans le navire *la Ville de Saint-Malo*, qui a party pour la pêche au petit Nort. Dieu la préserve de disgrasse.

J'é signé pour dix mille livres pour l'entreprinse que je vous ay marqué. L'on ne veut pas la divulguer, et l'on ne dira rien que le navire ne soit party, crainte d'embaras. Vous me direz l'intérêt que vous y souhaités, à cette fin d'augmenter le mien ...

**XXII**

1708, 11 juin. — Longue explication au sujet de la négociation des B.D.M. (bons de monnaie).

... Quant à l'entreprinse que je vous ai marqué, elle s'avance. Ce vesseaux pourra sortir au mois d'aoust. Quand il sera party je vous en diré le nom et les particularités. Je vous y donneray avec plaisir deux mille livres d'intérêt, dans lesquels vous me marquez que M. du Plessis est intéressé. Donc, j'ay de la joye, prévoyant que l'affaire est bonne, Dieu préservant le vesseau de disgrasse.

**XXIII**

1708, 20 juillet. — Je demeure avisé que M. du Plessis n'aveit point négottié des B.D.M. Je n'en ai plus que pour environ 11,000 livres, en ayant mins pour près de 12,000 livres pour l'achapt que nous avons fait du Bois de Coisquen et 6,000 livres que je plasse dans une entreprise. Mais il m'en reste cheix les fermiers généraux pour 40,000 livres à 5 % et à paier le cinquième tous les ans dont on a reculé le premier paiement. Dieu nous veille donner une bonne paix à cette fin que nous puissions estre païés de ces B.D.M.

Quant à l'entreprinse dont je vous ay parlé, le navire sortira dans tout le mois prochain avec 4 navires qui vont faire la course sur la coste du Brésil et Rio Genero. Si vous estiez d'humeur à y risquer, je vous y donneré intérêt. Tous ces quatre sont de société.

**XXIV**

1708, 3 septembre. — L'on attend du premier bon vent le vesseau du Havre qui doit se joindre avec les trois d'icy, et nostre *Saint-Jean-Baptiste* avec eux. Aussitôt son arrivée, ils partiront tous au plustost. Dieu leur donne la grasse de bien faire et les préserve de mal !

**XXV**

1708, 12 septembre. — Je ne manqueray de vous donner avis du départ du *Saint-Jean*. L'on attend du premier bon vent la fregatte du Havre pour partir, tous les autres sont prêts.

Nous avons pour 10,000 livres d'intérêts sur le *Torique*, nous avons receu à-compte une lettre de 4,253 livres et quelques sols, payable au 10<sup>e</sup> courant sur M. Le Coulleux, de Paris.

Nous attandons demain avec impatiance pour apprendre des nouvelles du siège de Lisle et de nostre armée. Dieu veille avoir pitié de nous.

P.-S. — Je vous prie de m'envoier en temps de la graine de vos bons melons.

**XXVI**

1708, 24 septembre. — Le *Saint-Jean-Baptiste* a mins au cap pour attendre les quatre autres. Quand au *Torique*, je crois que le sieur de la Vildandelle-Jonché, qui estoit marchant dessus et qui est revenu avec M. Ducass, a rapporté le reste. A ce que je crois, l'on dit qu'il n'y aura pas de perte. Dieu le veille !

La nouvelle de la prinse et perte des gallions n'est que trop vraie ; savoir : l'*Amiral*, sauté par le feu qu'a prins en ses poudres ; le *Vice-Amiral*, sauvé en Cartagne ; le *Gouverno*, prins et un autre échoué qui avet mins le feu dans sa pompe. Il estoit resté deux navires Englés pour soutenir les balandres qui plonge pour sauver l'argent. Le troisième avet esté conduire le *Gouverno* à la Jamaïque. Voilà une grosse perte. Dieu veille recompenser, s'il luy plaît, les perdants.

Nous n'avons plus icy d'espérance dans Lisle. Si Dieu n'a pitié de nous, nous sommes mal.

**XXVII**

... Les Plesigois ont été au Petit Nort, prins et rançonné plusieurs navires et interrompu toute la pêche. Nostre navire la *Ville-de-Saint-Malo* est du nombre. Ceux qui en sont venus rapportent qu'il s'est rançonné pour 24,000 florins, monnaie d'holande. Nous n'avons point de lettre du capitaine. S'il s'est rançonné, qu'il ait bonne pêche, Dieu le

menant à bien à Marseille, j'espère qu'il n'y aura pas de perte. Dieu le veuille !

Voilà une grosse perte pour cette ville. Dieu par sa grasse veille récompenser les perdants !

## XXVIII

1708, 19 novembre. — Le *Saint-Jean-Baptiste* sortit avec trois de nos corsaires qui l'ont convoié jusque sur les Açores. Je le crois présentement bien loin. Dieu luy donne la grasse de bien faire et le préserve de mal et tous les autres.

La *Ville-de-Saint-Malo* s'est rançonnée pour 20,000 florins. Elle estoit encore à Terre-Neuve le 18 septembre. Dont nous croions qu'elle n'aura sorty que vers le 6 ou 8 d'octobre. Dieu veille l'avoir préservée de mal, et nous donne bientôt son arrivée à Marseille. Dont je ne manqueray de vous donner avis.

L'armateur du *Glorieux* m'a promis de finir ce compte sous quinzaine. Dans le temps je ne manqueré de vous marquer ce qu'il y aura de profit.

Je suis surpris que vous n'avez rien receu de Torigné, puisque pour 10,000 livres que nous avons d'intérêt nous avons receu 4,253 livres, à bon compte. Du depuis le restant des effets sont revenus par le *Malo*. Si l'on y a 30 % de profit, ce sera une bonne affaire.

Voilà le *Saint-Esprit* arrivé à Brest qui confirme la mauvaise nouvelle des galions. Ainsin, il n'en faut plus doubter. Voilà une grosse perte. Dieu par sa sainte grasse veille récompenser les perdants ; nous en serons du nombre.

Pour la petite flotte, je ne fais mon compte que pour avril ou may. Dieu leur donne sa grasse de bien faire et les préserve de mal.

Le pauvre Juan Rodriguez Février, qui avoit nos *bretagnes* a pery dans la Capitana. Le sieur de Bosmer me le dit samedy, mais qu'il luy avet mandé avoir vendu nos dites *bretagnes* à Cartagène, comme vous dites à 6 royaux  $\frac{1}{2}$  qu'il faut attendre du second consignataire l'estat de la chose, si c'est un honneste homme, comme il m'a dit, il en pourra avoir des lettres par le *Saint-Esprit*. Nous apprendront au plus tost mercredy au soir, ce que je ne puis vous dire, n'ayant pas veu ledit sieur ce jour.

Pour les navires de la mer du sud, il ne faut pas les attendre plus tost que dans tout mars. Dieu les amène à bien et tous les autres.

Quant au *Brillacq* l'on m'a assuré qu'on donnoit à valoir 30 %. C'est ce que je vous en puis dire.

Vostre lettre m'a obligé de repasser le compte du navire *La Sincère*, de son voiage à Saint-Domingue. Je trouve que j'y esté intéressé pour 14.088 livres et que je ne receu que 10.336 livres. Partant il y a de perte 3.752 livres ; partant vous me debvez pour vos 437 livres, 125 livres ... Ce pauvre navire m'a fait perdre en quatre voiajes que j'y ay esté intéressé bien de l'argent.

Je vous remercie par avance de votre bonne graine de mellons. Dieu vous donne la grasse d'en manger en santé.

L'on vient de dire presentement que le *Saint-Isidore* vient d'entrer, venant de la Havane et de Campêche. Il n'y a encore rien à terre. Mercredy, je vous aviseré de ce que j'aurai appris. Dieu nous donne une bonne paix.

## XXIX

1708, 10 décembre. — Nous avons avis de la relâche à Malgue par vent contraire de la *Ville de Saint-Malo*, le 12 passé elle en avoit sorty le 14 et obligée d'y retourner et y estoit encore le 20, le vent contraire continuant toujours.

Depuis sa première rançon de 20.000 florins, le capitaine a treté avec les Plesingois pour

65 à 66 milliers de morues, moyennant 4.200 livres argent de France. Cela pourra donner 12 à 15.000 livres, Dieu le menant à bien à Marseille. Dieu par sa sainte grasse le veille bien conduire et préserver de mal, au moyen de quoy nous nous tirerons d'affaire avec profit.

Il est constant, que ce long retardement des navires de la mer du sud diminuera des profits, Dieu les amène et tous les autres,

— Ordre de négocier les Bons de monnaie, savoir 1.000 livres en bons, 1.000 livres en argent, qu'on paierait en 3 mois la moitié en 6 mois l'autre moitié en 4 % sur la somme totale de bénéfice.

### XXX

1708, 28 décembre. — Par une seule lettre de Marseille, nous apprisme, le dernier ordinaire, l'arrivée de la *Ville de Saint-Malo*. Mais comme nous n'en avons point eu du capitaine, nous en attendons la confirmation. Dieu en soit loué et veille nous la confirmer. J'espère que nous nous tirerons d'affaire nonobstant sa rançon, si Dieu l'amène au Havre-de-Grace, dans l'espérance d'un bon fret qu'elle pourra faire pour ledit lieu.

Sous la Ligne, il y règne des vents suivant la saison ; mais ce qui est le plus incommode et qui cause de grandes maladies, ce sont les calmes qui durent quelquefois fort longtemps avec des pluies et tonnerres. Voilà ce que je vous puis dire sur ce sujet.

Il n'y a jusques à présent que deux navires pour les Indes orientales, mais ils en cherchent un troisième. C'est M. de la Lande-Magon qui est le directeur et M. Jolif armateur. Je n'y ay point d'intérêt n'ayant point de liaison avec M. de la Lande ; vous pourrez facilement, par le moyen de M. du Plessis-Lasnier, y avoir intérêt.

M. de Beauvais-Lefer est allé à Paris pour obtenir un navire du roy pour le mesme sujet, et y joindre un autre d'icy. Je ne doute point qu'il ne l'obtienne et j'y prendray un bon intérêt. En tel cas je vous y donneray tel intérêt que vous voudrez.

Nostre *Jean-Baptiste* a passé aux Canaries avec les trois autres, où il n'a tardé que deux jours. Dieu le préserve de disgrasse et tous les autres !

### XXXI

1709, 1<sup>er</sup> avril. — Après vous avoir souhaité une bonne Pasque, je vous diré que le compte du *Glorieux* a été réglé, dont le profit se monte à 113 ½ %, partant, il vous vient de reste 67 livres 10 sols.

La *Ville-de-Saint-Malo* partit de Marseille pour aller au Havre le 8 passé. Dieu la mène à bien ! Par rapport au fret qu'elle fait, j'espère qu'on y aura quelque douceur. Les derniers termes de la vente de ses morues qui est plus du tiers, est à paier dans 6 mois, de février.

Vous ayant promis de vous donner avis quand il s'offroit quelque occasion pour long cours, il y en a une, où j'entre, qui pourra aller autour de 200 mille livres, qui se fait entre 8 ou 10 personnes, n'en voulant pas davantage, car on ne veut pas la divulger. Si vous y souhaités quelque intérêt, je vous en séparerai dans le mien. Je vous prie de n'en parler qu'à nostre amy, M. du Plessis, et le prier de garder le secret. Quand ce navire aura party, je vous marqueré son nom et charge et destination. Il n'emportera ni thoilie, soirie, n'y lainage, ou très peu.

Voilà, grasse à Dieu, les navires de la mer du Sud bien arrivés au Port-Louis. Il n'y a que le sieur des Autons qui manque, et qu'on croit à la Martinique. Dieu le mène à bien, ainsin que la flottille et tous les autres !

**XXXII**

1709, 10 avril. — Dieu nous donne de bonnes nouvelles du navire la *Ville-de-Saint-Malo*, et le préserve de disgrace.

Je fais notte avec plaisir de 3,000 livres d'intérêt dans le mien pour l'entreprise que je vous ay marqué. Dans le temps, je vous aviseré du nom de l'armateur, du capitaine, du navire et de sa destination, vous reitérant le secret, vous priant d'estre persuadé que je ne prétend point profiter sur vous dans ce rencontre n'y en d'autres, car c'est aux mesmes conditions que j'y entre.

Les navire de la mer du Sud ont causé, à la vérité, bien de la joye ; mais depuis qu'on a sceu l'intention du ministre de vouloir prendre la moitié, la joye s'est bien diminuée. Dieu le veille inspirer à nous rendre justice.

L'on croit la *Vierge de Grasse* à la Martinique, cependant l'on offre 30 % pour assurer et l'on en demande 35 pour avis (?) Dieu la mène à bien !

Le prix, s'il vous plaist, de vos *Morlaex* haute laise, et laise de Rouen. Dieu nous donne une bonne paix !

On a vu par ce qui précède que M. Périer de La Bizardière faisait de nombreuses affaires en commun avec un autre négociant de Laval, M. Lasnier du Plessis. Le règlement de compte entre ce dernier et la famille de M. Périer, après la mort de celui-ci, arrivée le 19 août 1709, donna lieu à des difficultés et à un procès qui fut porté de Laval au parlement de Paris. Nous n'avons pas à en parler et nous n'avons voulu que donner par les extraits de la correspondance de l'armateur de Saint-Malo une idée de la manière dont s'opérait le commerce lavallois à une des époques les plus malheureuses et les plus difficiles pour les transactions.

MM. Lasnier et Périer avaient des relations d'affaires avec plusieurs autres armateurs de Saint-Malo, en particulier avec MM. Magon, père et fils. Un frère de M. Lasnier était établi en Espagne, où il servait de correspondant et d'entremetteur pour le commerce des toiles de notre pays.

A. ANGOT.